

<p>République Française</p> <p><i>Date de convocation :</i> Le lundi 13 mars 2023</p> <p><i>Délégués en exercice :</i></p> <p><i>Titulaires :</i> Luc STREHAIANO Anne JASON Frank ZAKARIA Hervé WHISTON Cecilia DOS SANTOS Mathieu SZUBINSKI Dominique REVEILLÈRE David DUMEUNIER Mohammed NIFA</p> <p><i>Suppléants :</i> François ABOUT Anne Marie BRASSET Franck ZONTONE Cécile JUDE Alexandre LEGAL Yves HAMIAFO-NTEMFACK Muriel DANQUAH Bernard GLENAT Thierry ROUSSELET</p> <p><i>Absents non remplacés : 1</i></p> <p><i>Quorum : 5</i></p> <p><i>Votants : 8</i></p>	<p>DEL-200323-09</p> <p><b>SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE, LA REALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES</b></p> <p>=====</p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p><b>Séance du Comité syndical du 20 mars 2023</b></p> <p>=====</p> <p><i>Le vingt mars deux mille trois à 18 heures, le comité syndical s'est réuni au Foyer des Sportifs sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO, Président du SCERGIS</i></p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Luc STREHAIANO Mme Anne JASON Mme Cecilia DOS SANTOS M. Mathieu SZUBINSKI M. Dominique REVEILLÈRE M. David DUMEUNIER M. Mohammed NIFA M. François ABOUT</p> <p><b>Etaient absents représentés :</b> M. Frank ZAKARIA représenté par M. François ABOUT</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> M. Dominique REVEILLÈRE</p>
--	--

**Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022**

**Rapporteur : Monsieur Luc STREHAIANO**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-mars à 18h00, le Comité syndical du Syndicat de Communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives (SCERGIS), dûment convoqué, s'est réuni au foyer des sportifs du complexe sportif Schweitzer, sis 40 rue d'Andilly à Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO ;

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Date de convocation du Comité syndical : lundi 13 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : lundi 13 mars 2023

Présents : 8

Représentés : 1

Absents : 1

Secrétaire de séance : M. Dominique REVEILLÈRE

H.

**LE COMITE SYNDICAL,**

**VU** l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** la présentation du débat d'orientations budgétaires du 13 février 2023,

**VU** l'annexe de reprise anticipée des résultats validée, par le Trésorier principal de Montmorency,

**SUR** présentation du Président,

**CONSIDERANT** les résultats prévisionnels de l'exercice 2022, à savoir un résultat de fonctionnement cumulé de 695 871.55 €, et un résultat d'investissement cumulé de 1 763 516.09 €,

**CONSIDERANT** le besoin de reprendre les résultats 2022 dès l'élaboration du budget primitif 2023.

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la reprise anticipée des résultats 2022 dès le stade du budget primitif 2023.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité des 8 votants,**

**DECIDE** : de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022, soit :

- 695 871.55 € au titre de la section de fonctionnement
- 1 763 516.09 € au titre de la section investissement

**DECIDE** : d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 400 00 €, au besoin de financement de la section d'investissement (1068) :

- Compte 002 – Recettes : 295 871.55 €
- Compte 1068 – Recettes : 400 000 €
- Compte 001 – Recettes : 1 763 516.09 €

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Luc STREHAIANO

S.C.E.R.C.I.S.

LA CREATION, L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Affiché et/ou notifié le :